

Charte commune exceptionnelle pour les camps d'été EEDF 2020

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19



RAPPEL

Tous les séjours doivent obtenir l'autorisation de l'échelon régional. Cette charte est l'une des clauses d'autorisation de fonctionner.

Le COVID-19 nous oblige à adapter nos accueils et séjours collectifs d'été. Les risques seront présents mais nous proposons des procédures de sécurisation **respectant au mieux nos projets, nos engagements qualité et la prise en compte des enjeux sanitaires liés au COVID-19.**

Notre enjeu est d'assurer la sécurité physique et morale de nos jeunes.

Cette charte a pour vocation d'offrir un cadre de sécurisation de nos camps et séjours selon des principes d'application réalistes. Elle tient compte des publics accueillis et du contexte de vacances. Elle ne prétend pas éradiquer tous les risques liés au COVID19, mais bien de permettre dans un contexte fragile d'assurer de façon maîtrisée l'accueil en vacances.

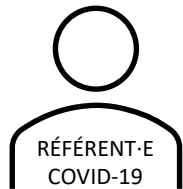
LA CHARTE

|| EN TANT QUE DIRECTEUR.RICE DE CAMPS ET SÉJOURS DE SCOUTISME EEDF DURANT L'ÉTÉ 2020,

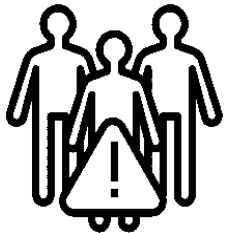
JE M'ENGAGE À CONNAÎTRE, ACCEPTER ET CRÉER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES SANITAIRES EXCEPTIONNELS.

CES MESURES SONT À PRÉSENTER AUX FAMILLES ET DURANT LA VALIDATION DU SÉJOUR PAR L'ÉCHELON RÉGIONAL. CES MESURES PRENNENT EN COMPTE LES MODALITÉS SUIVANTES

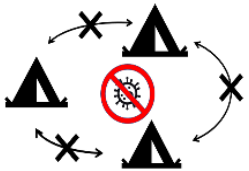
LA CHARTE



Nommer un·e responsable du camp « référent·e COVID-19 » formé·e spécifiquement et garant·e de la bonne application et du respect des conditions d'organisation selon les consignes COVID19. Cette personne maîtrise également les règles de détection et de gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré du Covid-19. Cette personne forme l'ensemble de l'équipe d'encadrement et les jeunes qui peuvent prendre une responsabilité dans cette mission.



Les camps doivent être organisés de manière à ce que **le nombre de mineur·es accueilli·es permet le respect de la distanciation physique et des gestes et équipements protecteurs**. Les participants seront répartis par sous-groupes ou sous-camps (15 mineur·es) dans la mesure du possible pour l'ensemble du camp. Les activités, les sorties et la vie quotidienne doivent être organisés pour limiter les interactions de proximité (moins de 2 mètres) entre les groupes.



La visite du terrain de camp à l'avance est nécessaire, car elle permet d'anticiper l'organisation des espaces de vie. En cas d'utilisation conjointe, d'un terrain, avec un autre camp ou séjour, les interactions entre les participants doivent être évitées pour ne pas favoriser la circulation potentielle des virus.





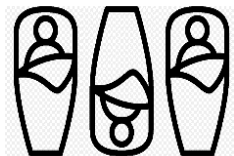
Prévoir des **règles spécifiques d'accès à l'accueil** pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation physique. Il est primordial d'éviter les attroupements notamment au début et à la fin du séjour.



Organiser **l'affichage explicatif, l'approvisionnement et la gestion du matériel de nettoyage et de protection sanitaire** (masques, savon, gel, points lavages de mains...) de manière à limiter les risques de contamination. Veiller à garantir les quantités, le nettoyage et/ou leur renouvellement.



Veiller à organiser des **temps d'information/formation** de tous les participants. S'assurer de la bonne compréhension et la mise en œuvre des mesures d'hygiènes, notamment pour le lavage des mains et du matériel.



Organiser les **espaces de couchages** pour permettre la distance physique entre les participants. Installer les campeurs tête bêche dans les tentes.



Organiser la **préparation et la distribution des repas** de manière à ce que cela soit effectué par les mêmes personnes munis de **masques** et respectant les bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective de plein air des accueils collectifs de mineurs. Les tables doivent être munis de **nappes en plastiques ou jetables**.



Favoriser la pratique d'activité pour tenir compte de la distanciation physique et du respect des gestes barrières. Limiter la pratique de **l'Exploration** (randonnée en autonomie) aux participants de plus de 12 ans, au maximum par groupe de 8 et dans une zone bien définie.



CONSEILS DE MISE EN OEUVRE

POINTS DE LA CHARTE

RECOMMANDATIONS

A/ Référent·e Covid-19

- ☐ Participer à la formation référent Covid
- ☐ Bien repérer les cellules d'alertes COVID19 : ARS, DDSCS... et EEDF
- ☐ Tenir un cahier de suivi des mesures sanitaires
- ☐ Prévoir un adjoint de mission capable de prendre le relais

B/ Participant·es & Sous-groupes

- ☐ Groupe de 15 mineurs
- ☐ Effectif du camp en fonction de la capacité à respecter la distance physique entre les participants

C/ Terrain

- ☐ Bien matérialiser les limites et les espaces du camp
- ☐ Multiplier les lieux d'affichages des gestes protecteurs
- ☐ Penser à la circulation sur le site
- ☐ Identifier les espaces de lavage de main, un par sous-groupe

D/ Accueils et départs

- ☐ Échelonner les arrivées selon les sous-groupes
- ☐ Communiquer le livret Famille / prescripteur (à envoyer en amont) avec une attestation sur l'honneur de non détection de symptômes lié au covid-19

E/ Matériel sanitaire

- ☐ Demander à chaque participant de venir avec les supports de protection ; prévoir un achat en quantité suffisante
- ☐ Utiliser ou créer des poubelles à pédales
- ☐ Savon en quantité suffisante et gel hydro alcoolique

POINTS DE LA CHARTE

RECOMMANDATIONS

F/ Température

- ☐ Utiliser des thermomètres frontaux ou laser
- ☐ Faire un suivi dans le cahier d'infirmier

G/ Mesures d'Hygiène

- ☐ Prévoir 1 point de lavage des mains pour 6-8 personnes
- ☐ Un bloc savon au bout d'une corde + un jerrycan utilisé par une autre personne qui se lave les mains en premier. +/ou Papier essuie-main et poubelle à pédales

H/ Couchage

- ☐ Prévoir une utilisation des tentes 50% max de la capacité annoncée
- ☐ Favoriser une installation « tête-bêche »
- ☐ Privilégier une gestion du linge direct, assurer une réelle séparation du linge propre et du linge sale
- ☐ Aération et rangement des affaires au maximum

I/ Restauration

- ☐ Nettoyage des mains avant et après les repas
- ☐ Même équipe, avec port du masque par repas, pour la préparation et la distribution
- ☐ Utilisation de nappe (plastique ou jetable)
- ☐ Organisation en quinconce pendant les repas

J/ Activité et Exploration

- ☐ Privilégier la vie d'équipe/équipage
- ☐ Nettoyer le matériel de jeu si contact avec les participants
- ☐ Activités qui permettent la distance physique
- ☐ Explo autorisée pour les plus de 12 ans, groupe de 8 max, 2 nuits maximum